

MINISTRE DELEGUE CHARGE DE  
L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET  
DE L'ARTISANAT

CABINET

SECRETARIAT EXECUTIF DE LA  
COMMISSION DE PERMIS D'OUVERTURE

## DOSSIERS DE DEMANDE DE DECLARATION D'INTENTION

### A- CONDITIONS POUR UNE PERSONNE PHYSIQUE

- 1- Une lettre de demande de déclaration d'intention de création d'un établissement ou centre de formation timbrée à 500 F (saisie) adressée au Ministre des enseignements, primaire, secondaire, technique et de l'artisanat.
- 2- Une copie certifiée conforme de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité.
- 3- Un (01) titre de propriété de terrain devant servir à l'installation de l'établissement ou du centre.
- 4- Un permis de construire.
- 5- Géolocalisation.

### B- CONDITIONS POUR UNE PERSONNE MORALE

- 1- Une lettre de demande de déclaration d'intention de création d'un établissement ou centre de formation timbrée à 500 F (saisie) adressée au Ministre des enseignements, primaire, secondaire, technique et de l'artisanat.
- 2- Une copie certifiée conforme de l'acte de désignation de la personne ayant la qualité du représentant légal.
- 3- Une (01) certifiée conforme de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité du représentant légal.
- 4- Une (01) copie de la carte CFE ou du récépissé délivré par l'autorité compétente
- 5- Un (01) titre de propriété de terrain devant servir à l'installation de l'établissement ou du centre.
- 6- Un permis de construire.
- 7- Géolocalisation.